

Le cinq février deux mille neuf, à 16 h 30, le comité syndical s'est réuni en séance publique au Lycée de la Mer et du Littoral à Bourcefranc-le-chapus, sous la Présidence de Monsieur Mickaël VALLET, Président. Monsieur Patrick PELLET est désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le conseil peut commencer.

Monsieur VALLET annonce l'ordre du jour et les pouvoirs.

1. Approbation du procès verbal du Conseil de Pays du 18 décembre 2008
2. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Bourses Régionales Désir d'Entreprendre : nouvelle programmation 2009.
3. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Rattachement au budget 2009 des « Bourses Emploi Tremplin » attribuées en 2007 et 2008, et non encore mandatées.
4. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 Rattachement au budget 2009 des « Aides aux Manifestations » attribuées en 2008, et non encore mandatées
5. Contrat Régional de Territoire 2004-2006 : Rattachement au budget 2009 des « Aides au logement social » attribuées en 2006 et 2007, et non encore mandatées
6. Promotion touristique : Rattachement au budget 2009 d'une subvention attribuée en 2008 et non encore mandatée en totalité
7. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion
8. Eléments pour le débat d'orientations budgétaires 2009

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE PAYS DU 18 DECEMBRE 2008

Le procès verbal du Comité syndical du 18 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Pas d'observation.

Monsieur le Sous-préfet a souhaité informer et sensibiliser les élus sur les trois thèmes suivants :

- 1. La dotation globale et équipement 2009*
- 2. La dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité*
- 3. Les emplois aidés.*

Départ de Madame Normandin à 17 heures.

2. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013

PROJET VIE QUOTIDIENNE – AXE EMPLOI

Délégation de crédits « Bourses Régionales Désir d'Entreprendre »

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable que le Pays Marennes Oléron a signé avec le Conseil Régional Poitou-Charentes, le Conseil Régional a délégué au Pays Marennes Oléron les crédits nécessaires au paiement de 80 % des subventions concernant les « Bourses Régionales Désir d'Entreprendre » (nouvelle appellation des anciennes « Bourses Régionales Tremplin Emploi » décidée par le Conseil Régional lors de sa Commission Permanente du 26 janvier 2009).

Délégation de crédits « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » :

1. Lors de sa réunion du Jeudi 05 février 2009, le Jury "Bourse Régionale Désir d'Entreprendre " du Pays Marennes Oléron a décidé d'accorder une Bourse Régionale Désir d'Entreprendre aux personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	CdC	Activité	Lieu	Décision	Répartition
CARON	Nathalie	43	CCIO	Création d'un salon de coiffure mixte	Saint-Georges d'Oléron	6.000 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
BUON	Florence	38	CCBM	Création d'une entreprise de vente et pose de systèmes de chauffage	Bourcefranc-le Chapus	Refus	Inadéquation projet/porteur de projet
CLEMENCEAU	Murielle	42	CCBM	Création d'une entreprise de coiffure à domicile	Marennes	3.000 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
GADRE	Elphie	23	CCIO	Création d'un commerce de vente de vins et spiritueux	Grand-Village Plage	3.500 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
TOTAL ENGAGE	12.500 €						

Le Jury a également décidé de procéder au versement de la deuxième partie de la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre pour les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (Montant second versement)
MONTAUZIER	Jean-Marc	34	17/04/08	Création entreprise peinture BTP	St Georges d'Oléron	1.400 €
BARON	Patrick	42	04/06/08	Création entreprise menuiserie	Le Gua	1.500 €
NEYBOU	Christophe	47	04/06/08	Création entreprise électricité plomberie BTP	Bourcefranc-le Chapus	1.600 €

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009

Pas d'observation.

3. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013

PROJETS VIE QUOTIDIENNE – AXE EMPLOI

Délégation de crédits « Bourses Régionales Tremplin Emploi » : Rattachement au budget 2009 des « Bourses Emploi Tremplin » attribuées en 2007 et 2008 et non encore mandatées

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable que le Pays Marennes Oléron a signé avec le Conseil Régional Poitou-Charentes, le Conseil Régional a délégué au Pays Marennes Oléron les crédits nécessaires au paiement de 80 % des subventions concernant les manifestations.

Les « Bourses Emploi Tremplin » pour lesquelles des délibérations ont été prises en 2007 et 2008 et dont les paiements n'ont pas encore été effectués, doivent être régularisées afin de pouvoir être mandatées aux bénéficiaires en 2009.

Cette programmation s'établit comme suit :

NOM - PRENOM	ACTIVITES	LIEU	MONTANT
RENAUD Mathieu	Création Entreprise pose de carrelage	Saint Pierre d'Oléron	750
GARDES Kevin	Création Entreprise de Plomberie / Electricité	Le Gua	1.000
TOTAL CRDD 2007 - 2013 (année 2007)		1.750 €	
BAUDET Dominique	Reprise entreprise de menuiserie	Bourcefranc Le Chapus	2.500
COURRIERE Frédéric	Reprise restaurant	St Georges d'Oléron	2.000
MARTIN Jennifer	Reprise restaurant	St Georges d'Oléron	2.000
MONTAUZIER Jean-Marc	Création entreprise peinture en bâtiment	St Georges d'Oléron	1.400
LABAT Stéphane	Reprise restaurant	St Pierre d'Oléron	1500
FERREC Thomas	Création d'entreprise de prestation de services - sports nautiques (voile - char à voile)	Hiers-Brouage	2.500
NEYBOU Christophe	Création Entreprise d'électricité	Bourcefranc Le Chapus	1.600
BARON Patrick	Création entreprise menuiserie	Le Gua	1.500
SAINSON Vanessa	Création Institut de beauté - Spa	Marennes	2.000
COCHON Yannick	Reprise Garage automobile	Marennes	3.000
COCHON Nicole	Création Entreprise de dépannage, maintenance pour l'ostréiculture et la conchyliculture	Marennes	4.000
CHAMBERT Mercedes	Création d'un commerce ambulancier (pralines et barbes à papa)	Marennes	1.000
GUILLEMET Bernard	Création Entreprise de multiservices	St Georges d'Oléron	3.000
TOTAL CRDD 2007- 2013 (Année 2008)		28.000 €	

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront repris au budget 2009.

Pas d'observation.

4. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013

PROJETS VIE QUOTIDIENNE – AXE VIVRE ENSEMBLE

Délégation de crédits « Aides aux manifestations » : Rattachement au budget 2009 des « Aides aux manifestations » attribuées en 2008 et non encore mandatées

Pour les manifestations se déroulant en 2007, 2008 ou 2009 et dont l'attribution de subvention a été délibérée en 2007 ou 2008, certains mandatements n'ont pas encore été effectués (conventions pas encore signées par les attributaires pour le 1^{er} versement ; bilan moral et financier pas encore produit donc versement du solde de 50% en attente).

Ces aides aux manifestations doivent ainsi être rattachées au budget 2009.

Concernant l'article 6574 :

ASSOCIATIONS	ACTIONS	MONTANTS
Association Art en Ile d'Oléron	4 ^{ème} Symposium de sculpture	600,00 €
Association Comité Judo Tournoi Fort Boyard	Tournoi National Minimes judo masculin féminin du Fort Boyard	500,00 €
Association Fils et Métiers	4 ^{ème} Rencontre des Tisserands	400,00 €
Association Foyer du LEPMO (Lycée Expérimental Polyvalent Maritime Oléronais)	Ecriture musicale	1 400,00 €
Association Hot-Club Marennes Oléron	Soirée cabaret jazz avec le Quartet Déba – Schlosser	1 000,00 €
Association Les Tilleuls	Fête des Battages 2008	1 000,00 €
Association Ludoléron	Semaine du Jeu	450,00 €
Association Mots en Fête	Mots en Fête	3 500,00 €
Association Musique au Pays de Pierre Loti (AMPPL)	5 ^{ème} Festival Musiques au Pays de Pierre Loti	5 000,00 €
Association Office Municipal des Sports de Saint-Pierre d'Oléron (OMS)	Foulées de L'Oumière	500,00 €
Association Olérando	Traversée pédestre de l'Ile d'Oléron	200,00 €
Association Rugby Club du Bassin	Tournoi de l'Huître	375,00 €
Association Société Hippique Oléronaise	Jumping des Citadelles	1 000,00 €
TOTAL		15.925,00 €

Concernant l'article 65734 :

COMMUNES	ACTIONS	MONTANTS
Commune de Saint-Trojan-les-Bains	Cinquantenaire Fête du Mimosa	1 500,00 €
TOTAL		1.500,00 €

Monsieur BOULARD informe que le site fête du mimosa.com est lancé depuis samedi dernier.

Concernant l'article 65735 :

STRUCTURES INTERCOMMUNALES	ACTIONS	MONTANTS
Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron	Semaine de l'Economie 2008	682,50 €
TOTAL		682,50 €

Concernant l'article 65737 :

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	ACTIONS	MONTANTS
Hôpital Local de Marennes (Etablissement Public de Santé)	Géront'Olympiades de Charente Maritime	200,00 €
TOTAL		200,00 €

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits correspondants seront repris au budget 2009 aux articles pré-cités.

Pas d'observation.

5. CONTRAT REGIONAL DE TERRITOIRE 2004-2006

Délégation de crédits « Aides au logement social » : Rattachement au budget 2009 des « Aides au logement social » attribuées en 2006 et 2007 et non encore mandatées

Les « Aides au logement Social » pour lesquelles des délibérations ont été prises en 2006 et 2007 dans le cadre du Contrat Régional de Territoire 2004 – 2006 et pour lesquelles une convention de délégation de crédits avait été signée entre le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron et le Conseil Régional, et dont les paiements n'ont pas encore été effectués, doivent être régularisées afin de pouvoir être mandatées aux bénéficiaires en 2009.

Ces aides au logement social doivent ainsi être rattachées au budget 2009.

BENEFICIAIRES	ACTIONS	MONTANTS
GIROD – ROUX Estelle	PIG Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	2.033 €
METEREAU Evelyne	PIG Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	1.267 €
CONIL Fabienne	PIG Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	1.534 €
TOTAL CRT 2004 – 2006 (Année 2006 & 1^{er} semestre 2007)		4.834 €

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits correspondants seront repris au budget 2009.

Pas d'observation.

6. PROMOTION TOURISTIQUE

Rattachement au budget 2009 d'une subvention attribuée en 2008 et non encore mandatée en totalité

Par délibération du 14 février 2008, le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron avait décidé d'attribuer à l'association "Maison du Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes" qui est depuis plusieurs années l'acteur de la mise en œuvre de la politique du Pays en matière de promotion touristique du territoire, une subvention de 252.000 € pour l'aide au fonctionnement de l'Association pour l'année 2008.

Or, seuls 200.000 € ont pu être versés en 2008.

Aussi, afin de permettre le mandatement du solde de la subvention 2008, soit 52.000 €, il conviendrait de rattacher cette somme au budget 2009.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron à verser le solde de la subvention 2008 à l'association "Maison du Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes" déterminée à 52.000 € et à signer toutes les pièces nécessaires à ce mandatement,
- DE DIRE que les crédits correspondants seront repris au budget 2009.

Pas d'observation.

7. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 22 octobre 2008 d'attribuer le marché à GENERALI et au courtier d'assurance DEXIA SOFCAP ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 19 novembre 2008 autorisant le Président du Centre à signer le marché avec la compagnie GENERALI et le courtier DEXIA SOFCAP ;

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Considérant que ce contrat doit être soumis au code des Marchés Publics

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER les taux et prestations négociés pour la collectivité du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,
- D'ACCEPTER la proposition du Centre de Gestion ;
- D'ADHERER à compter du 1er janvier 2009 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation⁽¹⁾, pour une durée de quatre années (2009-2012), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de deux mois :

.....
⁽¹⁾ Contrat en capitalisation : tout événement né en cours de contrat est indemnisé jusqu'à son terme, même en cas de résiliation de l'une ou l'autre des parties.

Contrat en répartition : tout événement né en cours de contrat cesse d'être indemnisé en cas de résiliation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

- Concernant les agents CNRACL :

Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL	
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	
Décès + accident de service / maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	Taux applicable sur la masse salariale assurée 4,88 %
Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public	
Agents effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre : Accident du travail / maladie imputable au service + maladie grave + maternité – adoption – paternité + maladie ordinaire AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	Taux applicable sur la masse salariale assurée 1,10 %

- DE PRENDRE acte que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 7% du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci avant déterminés
- DE PRENDRE acte que le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de deux mois.
- D'AUTORISER le Président du Pays Marennes Oléron à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2009.

Le Centre de Gestion propose une assurance « clé en main ». En ayant fait le comparatif entre les différentes assurances proposées, le choix a été fait avec l'assurance statutaire proposée par le centre de gestion.

Pas d'observation.

8. ELEMENTS POUR UN DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES ANNEE 2009

ANALYSE RETROSPECTIVE 2008

Troisième année de fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron en tant que structure autonome créée le 31 décembre 2005.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ELEVENT A 982.596 € POUR UN PREVISIONNEL DE 1.106.217 €

Ce décalage s'explique principalement par une sous consommation de 32.000 € des « Aides aux manifestations », du virement à la section Investissement pour 30.840 € qui, inscrit au prévisionnel, n'a pas été utilisée, et de quelques économies réalisées sur divers postes d'administration générale.

- CHARGES DE PERSONNEL : 438.236 € soit 45% des dépenses de fonctionnement
 - Les frais de personnel technique : 383.108 €, soit 39% des dépenses de fonctionnement.

Elles sont équivalentes au prévisionnel et correspondent à 10 personnes, y compris l'animatrice LEADER, mais intégrée seulement à compter de octobre 2008.

- Les indemnités d'élus : 40.047 €, soit 4% des dépenses de fonctionnement.

Elles tiennent compte du fait que 7 vice-présidents composent le Bureau aux côtés du Président.

- La mise à disposition de personnel : 15.000 €, soit 2% des dépenses de fonctionnement.

Conventionnée avec la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron, elle permet de mutualiser les coûts liés à la gestion comptable, financière et du personnel pour le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron.

- La prestation SIG du SI 17 : 8.269 €, soit 1% des dépenses de fonctionnement.

Une convention détermine la mise à disposition d'un technicien SIG du Syndicat Informatique de la Charente Maritime (20% de temps) auprès du Pays afin d'apporter une assistance au déploiement du système sur le territoire, et de palier à l'éventuelle absence de l'unique agent du Pays affecté à cette activité.

- CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 157.775 € soit 16% des dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général : 57.628 €, soit 6% des dépenses de fonctionnement

Elles sont inférieures de 64.706 € au prévisionnel, ce qui est dû à quelques économies réalisées sur certains postes qu'il est difficile d'ajuster précisément (annonces/insertion, publications, missions réceptions), et un poste de dépenses non affectées positif de plus de 49.000 €.

- Les loyers : 10.800 €, soit 1% des dépenses de fonctionnement

Ce sont les loyers versés à la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron et la Communauté de communes du Bassin de Marennes pour la mise à disposition des bureaux à Saint Pierre et Marennes.

- Les intérêts d'emprunts : 9.192 €, soit 1% des dépenses de fonctionnement.

En diminution régulière chaque année.

- Les amortissements : 80.155 €, soit 8% des dépenses de fonctionnement.

Ils concernent les biens appartenant au Pays : cadastre numérisé, voiture, matériel, mobilier ... A noter que les amortissements comptabilisés en dépenses de fonctionnement, deviennent des recettes d'investissement

- LES AUTRES CHARGES DE GESTION LIEES A DES MISSIONS SPECIFIQUES :
378.397 € soit 39% des dépenses de fonctionnement

- Promotion et développement touristique

252.000 € de subvention (en légère baisse régulière depuis 3 ans, mais avec une stabilisation prévue à partir de 2009) sont versés à l'Association « Maison du Tourisme », soit 26% des dépenses de fonctionnement, précisément égales au prévisionnel.

- Aide aux manifestations

37.873 €, soit 4% des dépenses de fonctionnement.

Inférieures de 32.270 € au prévisionnel, plus de 82% de ces aides ont été attribuées à des associations.

- Emploi – Formation - Insertion

52.925 €, soit 5% des dépenses de fonctionnement pour 45.855 € prévus.

Cette somme correspond aux dépenses (hors personnel) réalisées dans le cadre spécifique du projet « Emploi et Territoire » (Cabinet Amnyos et Cabinet Chorus), cofinancé par le FSE, et pour lequel une comptabilité analytique est nécessaire.

- Développement durable

19.627 €, soit 2% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses sont équivalentes au prévisionnel, et ont permis de couvrir les honoraires du cabinet Odyssée qui a terminé l'étude-action qu'il menait avec le Pays dans le cadre de la démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière, et pour laquelle le Pays avait touché en 2006 une subvention de l'Etat de 60.000 € (DIACT et Secrétariat Général à la Mer).

- Etude en vue du dépôt d'un projet FEP (Fonds Européen pour la Pêche)

14.472 €, soit 1% des dépenses de fonctionnement pour financer l'accompagnement du Pays dans l'élaboration et la rédaction d'une réponse à l'appel à projet de l'axe 4 du FEP déposée en novembre 2008, par le cabinet Oreade Brèche de la Rochelle.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT S'ELEVENT A 1.058.029 € POUR UN PREVISIONNEL DE 1.106.217 €
--

- L'EUROPE : 74.318 € soit 7% des recettes de fonctionnement

Cette somme provient du FSE pour sa participation au déroulement de la mission « Emploi et Territoire – Année 2007 ».

A noter que la part des financements européen devient progressivement significative.

Néanmoins, l'arrivée tardive des subventions européennes sur le compte du syndicat mixte (celle-ci n'est pas encore mandatée à ce jour) participe aux difficultés de trésorerie que le Pays a rencontré en fin d'année 2008.

- L'ETAT : 19.478 € soit 2% des recettes de fonctionnement

15.000 € proviennent de la DRAC pour la participation au fonctionnement 2008 de la mission « Réseau des bibliothèques – médiathèques »

4.478 € correspondent à 50% des dépenses salariales du chef de projet « Maison des Initiatives et des Services » versées par le FNADT dans le cadre du Volet territorial du Contrat de projet Etat – Région sur la période du 15 octobre au 31 décembre 2008.

- LA REGION : 150.936 € soit 14 % des recettes de fonctionnement

Cette somme correspond aux dotations encaissées en 2008 provenant du Contrat Régional de Développement Durable, et affectées ainsi :

- 32.000 € à l'animation 2007 des « Ateliers de la création » et du dispositif « Bourses Emploi Tremplin »
- 73.111 € à l'Animation - Ingénierie du territoire » pour l'année 2008
- 44.462 € aux aides aux manifestations pour l'année 2008
- 1.363 € à l'organisation de la semaine de l'économie

- LE DEPARTEMENT : 232.372 € soit 22 % des recettes de fonctionnement

Cette somme correspond d'une part à la subvention de fonctionnement annuelle se montant en 2008 à 206.367 €, et à une dotation complémentaire de 26.005 € correspondant à « des efforts d'insertion professionnelle recensés sur le territoire ».

L'intégralité de cette dotation complémentaire sera à reporter au budget 2009 et trouvera naturellement son affectation dans le cadre de la conduite du projet de Maison des Initiatives et des Services, et notamment son volet « Emploi – Insertion – Formation professionnelle ».

La subvention de fonctionnement est quant à elle utilisée « strictement pour couvrir des dépenses d'animation, de promotion et de communication propres au Pays, à l'exclusion de toute aide directe aux collectivités locales membres du Pays et de dépenses d'investissement ».

Cette subvention a donc été intégrée au budget de fonctionnement général du Pays, avec une répartition analytique qui se présente ainsi :

- 70 % de la subvention, soit 145.000 € ont été affectés à la promotion touristique. Cette somme représente près de 58 % de la subvention totale attribuée par le Pays à l'association « Maison du Tourisme » (252.000 € en 2008 – voir bilan détaillé de l'action de la Maison du tourisme sur document séparé).
- 30 % de la subvention, soit 61.367 € sont affectés au fonctionnement du Pays, dont
 - 25.000 € aux charges de fonctionnement du service Système d'Information Géographique, qui se montent à un total d'environ 60.000 €
 - 25.000 € aux charges de fonctionnement du service Schéma de Cohérence Territoriale, qui se montent à un total d'environ 50.000 €
 - 16.367 € aux charges de fonctionnement du service culturel qui est composé du service « Médiation – Communication » et du service « Mise en réseau des bibliothèques - médiathèques », qui se montent à un total d'environ 100.000 € et pour lesquelles des aides du Conseil Régional - 28.730 € et de la DRAC - 15.000 € sont également mobilisées.

- LES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT : 478.454 € soit 45 % des recettes de fonctionnement.

Cette somme correspond aux subventions de fonctionnement 2007 attribuées par

- la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron pour 316.545 € de cotisation et 6.000 € de participation aux frais d'animation de la politique de développement économique de l'Île d'Oléron
- la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour 155.909 €

- LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

88.167 € soit 8 % des recettes de fonctionnement : cette somme correspond à un excédent de fonctionnement 2007 reporté sur l'exercice 2008.

3.618 € correspondent à la participation versée par la SRC pour l'élaboration de la réponse apportée par le territoire dans le cadre de l'axe 4 du FEP.

- LES PRODUITS DIVERS

10.716 € soit 1 % des recettes de fonctionnement.

Cette somme correspond aux loyers perçus pour la location du bâtiment jouxtant la Maison du Tourisme, mis à disposition de Mr et Mme Rateau qui exploitent le Restaurant « Le Viaduc ».

La réalisation des recettes totales (1.058.791 €) qui est inférieure au budget voté en février 2008 (1.106.217 €) est due au décalage en 2009 des participations européennes pour près de 20.000 € et de celle de la Région pour l'animation 2008 du dispositif « Atelier de la création ».

Le résultat de fonctionnement 2008 se monte donc à la somme de 76.195 € qui sera reprise au budget 2009.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT S'ELEVENT A 209.805 € (entièrement réalisées sur fonds propres) POUR UN PREVISIONNEL DE 489.567 €

Ce différentiel de 279.762 € s'explique par :

- Le marché de fourniture du SIG a pris du retard et 15.609 € de journées de développement, de conseil et de formation n'ont pu être produits
- Le projet d'une première tranche de travaux de la Maison de Pays n'a pas été réalisé (100.000 € prévus avec un financement par emprunt) dans l'attente d'un projet précis dans le cadre de la Maison des Initiatives et des Services

NB. Seuls des travaux de remise aux normes de l'électricité et d'installation d'un réseaux informatique et téléphonique ont été réalisés en 2008 (12.425 € entièrement sur fonds propres) dans le bâtiment de Bourcefranc Le Chapus (7 personnes de la Maison du Tourisme au rez de chaussée et 4 personnes du Pays à l'étage).

- 52.039 € de trop perçu sur le Contrat Régional de Territoire 2004 – 2006 (Bourses Emploi Tremplin et aides au logement) prévus en 2008 seront en fait reversés seulement en 2009 au Conseil Régional
- 61.216 € de Bourses Emploi Tremplin n'ont pas été versés, en grande partie à cause d'une baisse significative du nombre de créateurs d'entreprises reçus par le Jury en 2008 (35 personnes aidées en 2007 et seulement 15 en 2008)
- 34.917 € prévus pour des « aides au logement conventionné » n'ont pas été dépensés en 2008 (faute de règlement régional produit à temps)
- Certaines opérations ne sont pas entièrement terminées en 2007 (Sites Internet, équipement bureautique).

- EQUIPEMENT – ADMINISTRATION GENERALE : 37.156 € soit 18% des dépenses d'investissement

- Equipement « SIG » : 11.882 € (et un RAR de 15.609 €)
- Sites Internet : 2.079 €
- Travaux immobiliers : 12.425 €
- Matériel bureautique & informatique : 10.770 €

- ETUDES - ACTIONS : 15.294 € soit 7% des dépenses d'investissement
 - Plan Paysages : 15.294 € versés au Cabinet Amures pour clore la mission d'élaboration de la Charte d'affichage publicitaire commencée en 2007.
- AIDE AUX PORTEURS DE PROJETS : 104.408 € soit 50% des dépenses d'investissement
 - Bourses Tremplin Emploi : 94.435 € (avec un RAR de 31750 €)
 - Aides à l'habitat : 9.973 € (avec un RAR de 4.916 €)

NB. Un RAR complémentaire de 52.039 € est à reporter sur 2009 pour permettre le reversement d'un trop perçu à la Région Poitou-Charentes au titre des délégations de crédits « Bourses Emploi Tremplin » pour 45.625 € et « Habitat – Logement social » pour 6.414 € avancées dans le cadre du Contrat Régional de Territoire 2004 – 2006.

- REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE : 52.947 € soit 25% des dépenses d'investissement

NB. 3 emprunts sur les 4 remboursés actuellement par le Pays, ont été souscrits par l'ancien Syndicat Mixte pour la Promotion Touristique du Pays Marennes Oléron.

2 d'entre eux seront clos courant 2010, de même que le 4^{ème} emprunt souscrit en 2006 par le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron pour financer une partie du développement des sites Internet et du SIG.

Le 3^{ème} emprunt sera lui définitivement bouclé en 2017.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ELEVENT A 214.978 € POUR UN PREVISIONNEL DE 489.567 €

Ce différentiel de 274.589 € s'explique par :

- Un emprunt de 100.000 € non réalisé
- Un virement de la section fonctionnement pour 30.840 € non utilisé
- AMORTISSEMENTS : 80.155 € (Cf. dépenses de fonctionnement)
- FCTVA : 8.596 € (Cf. investissement année 2006)
- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 12.000 €
- EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE : 83.797 €
- CONSEIL REGIONAL : 30.430 €
 - Délégation Tourisme 04-06 : 30.430 €

NB. Un RAR de 58.700 € est à reporter au budget 2009 qui concerne des recettes attendues qui n'ont pas été reçues en 2008 : la « Mise en place des sites Internet » pour 33.300 € et les crédits délégués pour les « Bourses Emploi Tremplin » 2008 à hauteur de 25.400 €

Le résultat d'investissement 2007 se monte donc à la somme de 5.173 € qui sera reprise au budget 2009

ELEMENTS DE REFLEXION PROSPECTIVE 2009

Après 2006 qui fut l'année d'une installation du Pays et de son organisation sur des bases institutionnelles, juridiques et financières nouvelles, 2007 qui a vu la mise en œuvre de l'ensemble des projets décidés préalablement par son comité syndical, 2008 a été, compte tenu du contexte électoral, une année qu'on peut qualifier de transitoire.

Le comité syndical fut en effet installé le 16 mai pour élire son Président. Ainsi, la plupart des dossiers engagés en 2007 ont du attendre le 2^{ème} semestre 2008 pour être réinvestis et relancés par la nouvelle équipe dirigeante du Pays.

Dans ces conditions, 2009 sera la première année pleine d'exercice et de fonctionnement du Pays avec un conseil et un bureau renouvelés.

Voici quelques projets qui seront conduits, initiés ou poursuivis en 2009 : (liste indicative non exhaustive)

- Suivi et mise en application du SCoT (Examen des PLU et avis)
- Application de la Charte de l'affichage et proposition d'action collective de lutte contre l'affichage publicitaire illégal
- Accompagnement des programmes Locaux de l'Habitat des deux communautés de communes
- Accompagnement à l'élaboration d'un nouveau schéma d'urbanisme et de développement commercial par les deux communautés de communes puis intégration dans un volet économique du SCoT
- Lancement de l'étude de faisabilité et de programmation de la Maison des Initiatives et des Services
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action élaboré dans le cadre de la démarche stratégique en faveur du développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion (Emploi et territoire) et de sa procédure d'évaluation
- Poursuite du dispositif d'accompagnement à la création, la reprise et le développement d'entreprises par l'organisation :
 - de journées d'information et des sensibilisation à la création d'entreprise
 - d'une première session de formation à la création et la gestion d'entreprise
 - de la semaine du développement économique
 - de la mise en place d'un guichet unique auprès des chefs d'entreprises sur le Pays
 - de l'appui à la création et au démarrage du club des chefs d'entreprises du Pays
- Suivi de la contractualisation avec le Conseil Régional pour la période 2007 – 2013 : appui aux porteurs de projets, instruction des dossiers, animation du Comité Local d'Examen des Projets
- Poursuite de l'accompagnement des projets des collectivités et des associations du Pays
- Mise en oeuvre du projet de développement rural LEADER 2007 – 2013 : animation auprès des porteurs de projets potentiels, instruction des projets, programmation avec le GAL, élaboration et mise en œuvre des projets de coopération, participation aux réseaux locaux et nationaux de territoires Leader
- Proposition de suite à donner à l'expérimentation pour une « Gestion Intégrée de la zone côtière » appliquée au territoire du Pays comme l'élaboration d'un « Schéma de Mise en Valeur de la Mer » pour valoir volet littoral du SCoT.
- Finalisation de la candidature du projet interprofessionnel Pêche – Ostréiculture du Pays dans le cadre de l'axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche
- Finalisation du déploiement du Système d'information Géographique auprès des 15 communes et des 2 communautés de communes, formation et suivi des utilisateurs, partenariat avec le Syndicat Informatique,
- Mise en œuvre du projet européen INTERREG pour le développement des Technologies de la Communication et de l'Information sur le territoire, en collaboration avec des collectivités locales françaises, espagnoles et portugaises

- Poursuite de la mise en ligne des différents sites internet « Vie locale »
- Développement et promotion de la culture, des sports et des loisirs
- Poursuite de la mission « Mise en réseau des bibliothèques – médiathèques du Pays » et ébauche d'une politique publique territoriale de développement de la lecture publique
- Accompagnement technique de certains projets comme « Mots en fête » ...
- Publication trimestrielle du Journal de Pays et de l'agenda des manifestations
- Développement & promotion touristique du territoire en partenariat avec la Maison du Tourisme
- Appui au Conseil de Développement

LE FONCTIONNEMENT 2009

10 personnes salariées à plein temps composeront l'équipe technique du Pays (Cf. organigramme joint)

Au 1^{er} rang des financeurs du Pays figurent bien entendu ses membres, les 2 Communautés de communes, auxquelles une augmentation de leur participation de l'ordre de 3% leur sera demandée pour l'année 2009, avec un effet levier important sur les autres contributeurs, en particulier les fonds européens.

Comme convenu, le Contrat Régional de Développement Durable signé avec le Conseil Régional pour la période 2007 – 2013 permet de financer durablement un certain nombre de missions de manière significative, de l'ordre de 30% à 80% :

- L'animation du CRDD 07-13 et la programmation relevant du Comité Local d'Examen des Projets
- La médiation culturelle
- L'animation des ateliers de la création

D'autres missions tout aussi stratégiques continueront-elles aussi à être cofinancées par la Région, mais aussi par la contribution du Conseil Général :

- Le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale
- La mise en réseau des bibliothèques médiathèques
- Le fonctionnement du Système d'Informations Géographiques

La conduite du projet de « Maison des Initiatives et des Services » est une mission fait suite à celle appelée « Emploi et territoire » et qui a fait l'objet d'un co-financement important de 50 %, de la part du FSE (Fonds Social Européen) jusqu'au mois de juin 2008.

Le poste de Chef de projet « Maison des Initiatives et des Services » est également soutenu cette fois par l'Etat, à hauteur de 50% de la masse salariale, dans le cadre du volet territorial du Contrat de Projet Etat Région, période 2008 – 2010, ainsi que par le Conseil Général.

Ce projet permettra également au futur maître d'ouvrage de la Maison des Initiatives et des Services, de bénéficier d'une première subvention d'investissement de plus de 300.000 € apporté par le FNADT sur le projet immobilier lui-même, à prévoir plutôt sur l'année 2010.

Cette année 2009 verra aussi le fonctionnement complet de l'équipe d'animation LEADER (2 personnes pour 1,5 ETP) dont la masse salariale est prise en charge à hauteur de 55% par le FEADER, dans le cadre du projet LEADER lui-même.

Comme pour les années précédentes, la comptabilité et la gestion, les ressources humaines et la fonction « Achat » du Pays Marennes Oléron seront confiées, par convention, aux services concernés de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.

A noter qu'en outre, le Pays dispose, par l'intermédiaire de la Maison du Tourisme qui en est l'employeur, et pour une partie de son temps, de la compétence d'un « Webmaster » chargé de former les utilisateurs dans les communes et les Communautés de Communes à la mise en service et la maintenance des sites « Vie locale » mis à disposition par le Pays.

La difficulté majeure réside toujours aujourd'hui dans la dispersion géographique des lieux de travail des différents membres de l'équipe :

- 5 personnes sont basées à la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron (3 bureaux).
- 1 personne à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (1 bureau)
- 4 personnes au 1^{er} étage des locaux de la Maison du Tourisme (le personnel Leader serait également rassemblé dans ce lieu).

Il faut encore ajouter la présence éventuelle d'une personne supplémentaire, comme un stagiaire, sachant que le Pays est régulièrement amené à accueillir un ou plusieurs étudiants chaque année.

Ainsi, un projet de regroupement des effectifs sur un seul et même site, dans le cadre de « Maison des Initiatives et des Services », devient plus que jamais indispensable pour donner aux services du Pays les moyens d'assurer un travail correct dans de bonnes conditions de travail.

LES INVESTISSEMENTS 2009

- Pour son propre usage, le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron prévoit une ligne d'investissement de l'ordre de 8.000 € pour l'année 2009, pour du mobilier et du matériel bureautique et informatique.
- Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007 – 2013, certaines opérations comme l'accompagnement des projets Habitat ne nécessitent plus de nouvelle mobilisation de crédits (les aides sont versées en direct par la Région), et d'autres par contre (Bourses Tremplin) bénéficient toujours du principe d'une délégation de crédits accordée au Pays par la Région, mais requièrent aussi un financement complémentaire de la part du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron : ainsi, près de 15.000 € de co-financement seront nécessaires en 2009 sur fonds propres, sur la base d'un financement réparti entre 80% Région et 20% Pays Marennes Oléron pour permettre le versement de 71.342 € aux porteurs de projets (dont 31.750 de RAR)

Le solde des subventions aux bénéficiaires pour les dossiers « Habitat – Logement social » (Délégation de crédits 2004-2006) est donc prévu à hauteur de 5000 € (RAR), ainsi que le remboursement à la Région de « trop perçu » (Délégation de crédits 2004-2006) pour un montant total de 52.000 € (RAR).

D'autres opérations sont prévues en 2009, soit en « Reste à réaliser » de 2008, soit sur une nouvelle programmation 2009 :

- Suite et fin du marché d'acquisition et du coût annuel de l'hébergement de la solution SIG auprès de la Société STAR APIC pour un montant total de 42.000 € (dont 12.000 de RAR)
- Compte tenu du succès de la solution proposée et du développement du nombre de sites Internet (plusieurs communes déploient leurs propres sites en plus de la Maison du Tourisme, des deux communautés de communes et du Pays qui eux-mêmes développent de nouveaux outils, des blogs etc ..., et surtout du nombre de plus en plus important d'internautes connectés simultanément à certaines périodes, sur plusieurs sites et consultant des éléments lourds en bande passante : webcams,

vidéos ...) développés sur la plateforme fournie par la société SQLI et hébergée aujourd'hui auprès de la société MOUSTIC, il faut envisager de transférer l'ensemble de la plateforme vers un nouveau serveur d'hébergement plus puissant, tout en anticipant éventuellement sur le futur hébergement de notre solution SIG qui devra être assurée au-delà de la période contractualisée avec STAR APIC (évidemment, le coût d'hébergement sera forcément plus élevé qu'actuellement : cf. dépenses de fonctionnement) : coût estimé du transfert de la solution d'hébergement des sites Internet « Tourisme » et « Vie locale » : 3200 €

- Etudes de programmation de la Maison des Initiatives et des Services pour laquelle un financement LEADER a été demandé pour 30.000 €
- Poursuite des travaux de réhabilitation du bâtiment de Bourcefranc-Le-Chapus (étanchéité de la terrasse, ravalement de la façade ...) pour 12.000 €

Le remboursement des emprunts (capital) se montera en 2009 à 55.000 €.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents, RECONNAIT avoir débattu des orientations budgétaires de l'exercice 2009.

Pas d'observation.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,
le 23 février 2009

Le Président,

Mickaël VALLET